

Communiqué de presse – Paris, 12 septembre 2023

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice de "US Persons" (tel que défini par la Regulation S sous le U.S. Securities Act de 1933). Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

SUCCÈS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE DE PERNOD RICARD DE 1,35 MILLIARD D'EUROS EN 2 TRANCHES

Montant (EUR)	Échéance	Règlement	Coupon	Rendement	Spread d'émission
600.000.000	15 Septembre 2027	15 Septembre 2023	3.75%	3.780%	45 bp
750.000.000	15 Septembre 2033	15 Septembre 2023	3.75%	3.931%	75 bp

Pernod Ricard, dont la dette senior à long terme est notée Baa1 (outlook stable) par Moody's et BBB+ (outlook stable) par Standard & Poor's, a procédé ce jour à une émission obligataire libellée en euro pour un montant de 1,35 milliard d'euros en deux tranches de 4 et 10 ans.

Les conditions de marché favorables et la réaction positive des investisseurs à l'annonce de l'émission ont permis à Pernod Ricard de placer ces obligations à un coupon de 3.75% sur chacune des 2 tranches.

Le produit net de cette émission obligataire sera affecté aux besoins généraux de Pernod Ricard.

Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs qualifiés.

L'admission des obligations à la cotation sera demandée auprès d'Euronext Paris.

Les obligations devraient être notées Baa1 par Moody's et BBB+ par Standard & Poor's.

Barclays, BNP Paribas, CIC, ING, Morgan Stanley, Santander, SMBC et HSBC, ICBC, Wells Fargo sont les chefs de file de cette émission obligataire.



Pernod Ricard

Créateurs de convivialité

A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est un leader mondial du secteur des vins et spiritueux, associant des savoir-faire uniques dans la fabrication de ses produits, le développement de ses marques et leur distribution mondiale. Notre prestigieux portefeuille, allant du premium au luxe, compte notamment la vodka Absolut, le pastis Ricard, les scotch whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, le whisky irlandais Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, la liqueur Malibu ou les champagnes Mumm et Perrier-Jouët. Notre mission est d'assurer la croissance à long terme de nos marques, dans le respect des individus et de l'environnement, tout en permettant à nos employés dans le monde entier d'être les ambassadeurs de notre authentique culture de la convivialité, porteuse de sens, inclusive et responsable. Le chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard s'est élevé à 12 137 millions d'euros au cours de l'exercice fiscal 2023.

Pernod Ricard est coté sur Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie des indices CAC 40 et Eurostoxx 50.

Contacts

Florence Tresarrieu / Global SVP Relations Investisseurs & Trésorerie	+33 (0) 1 70 93 17 03
Edward Mayle / Directeur Relation Investisseurs	+33 (0) 1 70 93 17 13
Charly Montet / Responsable Relations Investisseurs	+33 (0) 1 70 93 17 13
Emmanuel Vouin / Head of External Engagement	+33 (0) 1 70 93 16 34

Information au public

AUCUNE COMMUNICATION ET AUCUNE INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UNE JURIDICTION OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION EST REQUIS. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ OU NE SERA PRISE DANS UNE JURIDICTION OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'OFFRE ET/OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS SONT SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDÉRE COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC OU COMME DESTINÉ À SOLLICITER L'INTÉRÊT DU PUBLIC EN FRANCE, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VUE D'UNE OPÉRATION PAR OFFRE AU PUBLIC.

LA DIFFUSION DE CE DOCUMENT PEUT, DANS CERTAINS PAYS, FAIRE L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE. LES PERSONNES EN POSSESSION DU PRÉSENT DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DES ÉVENTUELLES RESTRICTIONS LOCALES ET S'Y CONFORMER.

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL OU UN PROSPECTUS AU SENS DU RÉGLEMENT PROSPECTUS 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 (LE « RÉGLEMENT PROSPECTUS UE »). LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES VALEURS MOBILIÈRES VISEES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES EN FRANCE, CONFORMEMENT À L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER QU'À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS TEL QUE CE TERME EST DÉFINI À L'ARTICLE 2(E) DU RÉGLEMENT PROSPECTUS UE.

S'AGISSANT DES ÉTATS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, AUCUNE ACTION N'A ÉTÉ ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE À L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES VALEURS MOBILIÈRES OBJET DE CE COMMUNIQUÉ RENDANT NÉCESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS UN ÉTAT MEMBRE. EN CONSÉQUENCE, LES VALEURS MOBILIÈRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES ET NE SERONT OFFERTES DANS AUCUN DES ÉTATS MEMBRES, SAUF CONFORMEMENT AUX DÉROGATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 1(4) DU RÉGLEMENT PROSPECTUS OU DANS LES AUTRES CAS NE NÉCESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR LA SOCIÉTÉ D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3 DU RÉGLEMENT PROSPECTUS ET/OU DES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS CET ÉTAT MEMBRE.

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, NI LA SOLlicitation D'UN ORDRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION, DES VALEURS MOBILIÈRES AUX ÉTATS-UNIS. DES VALEURS MOBILIÈRES VISEES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'ONT PAS ÉTÉ ET NE SERONT PAS ENREGISTRÉES CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ (LE « SECURITIES ACT ») ET NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES, VENDUES OU DISTRIBUÉES AUX ÉTATS-UNIS OU POUR LE COMPTE OU LE BÉNÉFICE DE « US PERSONS » (TEL QUE DÉFINI DANS LE SECURITIES ACT).